

FORMULAIRE DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES



Document à remplir pour tous les incidents qui concernent des mineurs confiés à
EVO & GO et à transmettre sous 48 heures à l'adresse email suivante :

contact@evo-et-go.fr

Rappel - En application de [l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#), fait l'objet d'une information aux autorités administratives compétentes « *tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées* ».

Chaque structure informe les autorités administratives compétentes des faits qui relèvent de son périmètre d'activité et renseigne les items qui lui sont adaptés et pertinents au regard de ses missions et de son mode d'intervention.

La transmission de ces informations aux autorités administratives ne dispense en aucune manière de signaler, le cas échéant, le dysfonctionnement ou l'événement mentionnés à [l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#) aux autorités judiciaires compétentes.

Le directeur ou le responsable de la structure actualisera ou complétera ces informations en cas de nouveaux développements.



10 avenue de Dallas
21000 Dijon
FRANCE

Direction EVO & GO

☎ 06 48 80 64 35

✉ contact@evo-et-go.fr

ÉTABLISSEMENT, SERVICE, LIEU DE VIE ET LIEU D'ACCUEIL

Date et heure de la déclaration :

/	/	-	h
---	---	---	---

Nom de la structure :

--

Adresse de la structure :

Nom et qualité du déclarant :

Autorité(s) administrative(s) informée(s) :

1 **NATURE DES FAITS :**

Les exemples cités dans les catégories ci-après ne constituent pas une liste exhaustive, mais ont vocation à aider la structure à identifier les dysfonctionnements et les événements qui relèvent de l'[article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#).

1.1 **Sinistre ou évènement météorologique :**

(Exemples : inondation, tempête, incendie, rupture de fourniture d'électricité, d'eau...).

1.2 **Accident ou incident lié à une défaillance technique :**

(Exemples : pannes prolongées d'électricité, de chauffage, d'ascenseur...) et évènement en santé environnementale (exemples : épidémie, intoxication, légionnelle, maladies infectieuses...).

1.3 **Perturbation dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines :**

(Exemples : vacance de poste prolongée, notamment d'encadrement, difficulté de recrutement, absence imprévue de plusieurs personnels, turn over du personnel, grève mettant en difficulté l'effectivité de la prise en charge ou la sécurité des personnes accueillies).

1.4 Accident ou incident lié à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance :

(Exemples : erreur dans la distribution de médicament, traitement inadapté, retard dans la prise en charge ou le traitement apporté...).

1.5 Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement liée à des difficultés relationnelles récurrentes avec une famille ou des proches ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure :

(Exemples : conflit important sur la prise en charge d'une personne, menaces répétées, demandes inadaptées, défiance à l'encontre du personnel, activités illicites...).

1.6 Décès accidentel ou consécutif à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne :

(Exemples : suite à une chute, un accident de contention...).

1.7 Suicide ou tentative de suicide :

1.8 Situation de maltraitance envers les usagers :

(Exemples : violence physique, psychologique ou morale, agression sexuelle, négligence grave, privation de droit, vol, comportement d'emprise, isolement vis-à-vis des proches, défaut d'adaptation des équipements nécessaires aux personnes à mobilité réduite...).

1.9 Disparition inquiétante :

(Disparition entraînant la mobilisation des services de police ou de gendarmerie pour rechercher la personne).

1.10 Comportement violent de la part des usagers envers d'autres usagers ou du personnel au sein de la structure :

(Exemples : agressivité, menace, violence physique, agression sexuelle...) ainsi que manquement grave au règlement de fonctionnement (exemples : non-respect des règles de vie en collectivité, pratiques ou comportements inadaptés ou délictueux...).

1.11 Actes de malveillance au sein de la structure :

(Exemples : détérioration volontaire de locaux, d'équipement ou de matériel, vol...).

CIRCONSTANCES ET DÉROULEMENT DES FAITS :

NOMBRE DE PERSONNES VICTIMES OU EXPOSÉES :

4 CONSÉQUENCES CONSTATÉES AU MOMENT DE LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION :

4.1 Pour la ou les personnes prises en charge :

(Exemples : décès, hospitalisation, blessure, aggravation de l'état de santé, changement de comportement ou d'humeur...).

4.2 Pour la ou les personnes prises en charge :

(Exemples : empêchement de venir sur le lieu de travail, arrêt maladie, réquisition...).

4.3 Pour la ou les personnes prises en charge :

(Exemples : difficulté d'approvisionnement, difficulté d'accès à la structure ou sur le lieu de prise en charge de la personne, nécessité de déplacer des résidents, suspension d'activité...).

5

DEMANDE D'INTERVENTION DES SECOURS :

(Pompiers, SAMU, Police, Gendarmerie)

☐

OUI

☐

NON

Si oui, précisez :

6 MESURES IMMÉDIATES PRISES PAR LA STRUCTURE :

6.1 Pour protéger, accompagner ou soutenir les personnes victimes ou exposées :

6.2 Pour assurer la continuité de la prise en charge, le cas échéant :

6.3 À l'égard des autres personnes prises en charge ou du personnel, le cas échéant : (Exemples : information à l'ensemble des usagers, soutien psychologique...).

Sous réserve de l'accord de la personne concernée selon la nature des faits.

8 DISPOSITIONS PRISES OU ENVISAGÉES PAR LA STRUCTURE :

8.1 Concernant les usagers ou les résidents :

(Exemples : adaptation des soins ou de la prise en charge, révision du projet de soins, soutien, transfert, fin de prise en charge...).

8.2 Concernant le personnel :

(Exemples : formation, sensibilisation, soutien, mesure conservatoire, mesure disciplinaire...).

8.3 Concernant l'organisation du travail :

(Exemples : révision du planning, des procédures...).

8.4 Concernant la structure :

(Exemples : aménagement ou réparation des locaux ou équipements, information ou communication interne et/ou externe, demande d'aide ou d'appui, notamment à l'autorité administrative, activation d'une cellule de crise, activation d'un plan...).

9

SUITES ADMINISTRATIVES OU JUDICIAIRES :*(Indiquez les coordonnées des structures saisies et la date).*

Enquête de Police ou de Gendarmerie :

/ /

Dépôt de plainte :

/ /

Signalement au procureur de la République :

/ /

10

ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES OU DIFFICULTÉS ATTENDUES :**Répercussions médiatiques :**Le dysfonctionnement ou l'événement mentionnés à l'[article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles](#) peut-il avoir un impact médiatique ?☐ **OUI**☐ **NON**

Communication effectuée ou prévue ?

☐ **OUI**☐ **NON***Si oui, précisez :*

Les médias sont-ils déjà informés de ces faits ?

☐ **OUI**☐ **NON**

FICHE COMPLÉMENTAIRE NOMINATIVE DE DÉCLARATION ET TRAITEMENT D'INCIDENT

Document à ne remplir que pour les mineurs confiés à **EVO & GO**.

Identité et âge de(s) **auteur(s)** des faits (majeur ou mineur) :

Identité et âge de(s) **victime(s)** des faits (majeur ou mineur) :

Relation de la victime par rapport à l'auteur (lien de parenté...) :

Personnes témoins de l'incident :
